

## DELIBERATION (2020-38) DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Achat d'électricité -pour l'éclairage public : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les accords-cadres et marchés subséquents : **groupement SIEG – TE63 ELEC 2021**

L'an deux mille vingt, le sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de convocation : 3 septembre 2020

**Présents** : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU, Pascal BERTRAND, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représentés** : M MME : Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT), Claire JEAN (pouvoir à Sébastien SIRIEIX)

**Absents excusés** : MM : Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND.

**Secrétaire de séance** : M Patrick JULLIEN

- Vu les articles L. 331-1 à L. 331-4 et L. 337-7 du code de l'énergie ;
  - Vu les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du code de la commande publique ;
  - Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-3 et L. 5211-10 ;
  - Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité ci-jointe en annexe.
- Monsieur Le Maire expose :

Le groupement est constitué de façon permanente, autrement dit sans limite de durée ;  
Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents ;  
La Commission d'appel d'offres du groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz – Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme, le coordonnateur du groupement.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité des 13 votants :

- acceptent les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision ;
- autorisent l'adhésion de la Commune de LA ROCHE-NOIRE au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats des segments C2, C3, C4 et C5, de préférence Garantie d'origine certifiée et exclusivement pour l'éclairage public ;
- autorisent le Maire à signer la convention de groupement ;
- autorisent le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de LA ROCHE-NOIRE, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 8 septembre 2020

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 8 septembre 2020

Le Maire, Pascal BRUHAT.